

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-6-12-5

Séance du lundi 20 juin 2022

SUBVENTIONS AMÉNAGEMENT DE RIVIÈRES 2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle
HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas
MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre

SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

FUCHS Bruno
MEYER Philippe
MULLER Lucien
PFEIFFER Pascale
TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ISSELE Christelle
JEANPERT Chantal
LEHMANN Marie-Paule
LORENTZ Michel
MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence
REYMANN Anne
SCHILDKNECHT Jean-Luc
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et notamment son article 10 qui prévoit que cette Collectivité est substituée aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs droits et obligations à compter du 1^{er} janvier 2021,
- VU l'article L 11111-10 du CGCT permettant aux Départements de financer des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes, EPCI ou syndicats mixtes,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-2-1 du 28 mars 2022 relative au Budget Primitif 2022 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions écologiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et équité territoriale en date du 30 mai 2022,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar en date du 3 juin 2022,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse en date du 13 juin 2022,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace-Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller en date du 9 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et programme les subventions d'investissement correspondant aux nouveaux dossiers de subvention pour les travaux 2022 de renaturation et de restauration de cours d'eau, au bénéfice de neuf Syndicats de Rivières dont le détail figure en annexe 1 à la présente délibération pour un montant de 375 000 € ;
- Décide que ces subventions d'investissement sont accordées et seront versées à Rivières de Haute Alsace, maitre d'ouvrage délégué, dûment habilité par convention de mandat à solliciter et percevoir ces subventions au titre des opérations identifiées en annexe 1 à la présente délibération, pour le compte des maitres d'ouvrage qui y figurent.

Ces subventions feront l'objet de versements d'acomptes en application du règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace à partir de 60 % de justification de dépenses.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'opération P2230002, Natana 204-2324-731.

M. Maxime BELTZUNG, Mme Annick LUTENBACHER, Mme Fabienne ZELLER, M. Marc MUNCK et Mme Catherine RAPP, en tant que membres du comité syndical de la SM Doller, ne participent ni au débat ni au vote.

Mmes Monique MARTIN et Martine DIETRICH, en tant que membres du comité syndical de la SM Fecht Amont, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Lucien MULLER, Mme Martine DIETRICH et Pierre BIHL, en tant que membres du comité syndical de la SM de la Fecht Aval et Weiss, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Francis KLEITZ, Mme Annick LUTENBACHER, M. Pierre VOGT, Mme Marie-France VALLAT, en tant que membres du SM de la Lauch, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Annick LUTENBACHER et M. Raphaël SCHELLENBERGER, en tant que membres du bureau de la SM de la Thur Amont, ne participent ni au débat ni au vote.

MM. Pierre VOGT et Joseph KAMMERER, en tant que membres du comité syndical du SM de la Thur Aval, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Pascale SCHMIDIGER et MM. Marc MUNCK, Thomas ZELLER, en tant que membres du comité syndical de la SM Sundgau Oriental, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Joseph KAMMERER, Mme Chantal JEANPERT et M. Éric STRAUMANN, en tant que membres du comité syndical de la SM Canaux et cours d'eau de la plaine, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Sabine DREXLER, M. Thomas ZELLER, Mme Nicole BEHA, Mme Catherine RAPP, M. Daniel ADRIAN, M. Jean-Luc SCHILDKNECHT, Mme Patricia BOHN, Mme Marie-France VALLAT, Mme Chantal JEANPERT, M. Pierre BIHL et M. Joseph KAMMERER, en tant que membres du comité syndical de la SM de l'III, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Daniel ADRIAN, M. Pierre BIHL, M. Thomas ZELLER, Mme Sabine DREXLER, M. Francis KLEITZ, M. Vincent HAGENBACH, Mme Emilie HELDERLE, Mme Annick LUTENBACHER, Mme Monique MARTIN, Mme Carole ELMLINGER, Mme Marie-France VALLAT, Mme Patricia BOHN, M. Joseph KAMMERER, Mme Chantal JEANPERT et Mme Lara MILLION, en tant que membres de Rivières de Haute-Alsace, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité